



Après une année d'équilibre instable pour les services, le CA de l'ANDCIO vous souhaite le meilleur pour 2019

Assemblée générale de l'ANDCIO 7 décembre 2018

1. Rapport d'activités



L'année 2017-2018 ayant été marquée par une activité législative dense avec la Loi ORE et la Loi du 5/09/18 « Liberté de choisir son avenir professionnel », par la mise en place de Parcoursup et surtout par l'annonce orale du MEN de la suppression des CIO, l'ANDCIO a donc fait preuve d'une activité à la mesure des événements et s'est fortement mobilisée.

1 - Organisation de la journée d'études du 1^{er} décembre 2017 sur le thème « Quelle place pour le DCIO dans le contexte d'un corps unique ? »

2 - Pas moins de 6 audiences ont été obtenues en 2018 :

- 6 mars : Mme BOURHIS, conseillère sociale au ministère de l'Education Nationale et Mme DUBO, adjointe au directeur général de la DGRH

- 6 avril : Mme BOURHIS

- 15 mai : M. OUZOULIAS, sénateur, vice-Président de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication

- 15 juin (matin) : Mme REYNIER, conseillère pour l'éducation auprès du 1er ministre

- 15 juin (après-midi) : M. LAFON, sénateur, rapporteur de l'avis sur le projet de loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel

- 19 septembre : Mme BOURHIS et M. LEBRETON (DGESCO), suite à la demande d'audience au Président de la République ...qui l'a déléguée à l'EN

3- Communication auprès des DCIO, des élus, des groupes de pression, des associations de parents, de lycéens et d'étudiants, et des médias

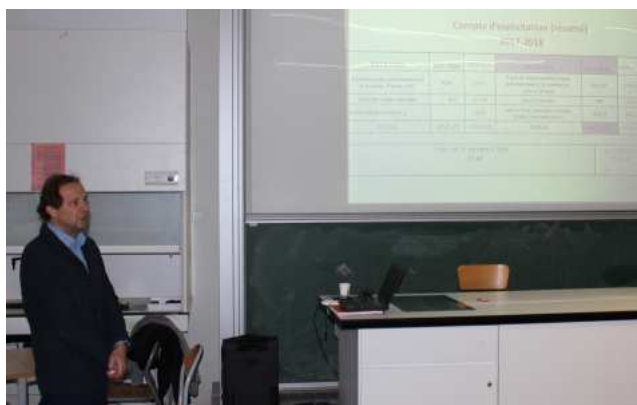
En avril : courrier nominatif aux 577 députés et 348 sénateurs, ainsi qu'aux fédérations de parents, lycéens et étudiants, conférences des recteurs et des IA-DASEN, CPU, Fondation de France, Terra Nova, Institut Montaigne, président du CESE

4- Publication de 5 Lettres ou courriers spéciaux à l'intention de tous les DCIO des services d'orientation, CIO, DRONISEP, SAIO.

5- Conseils d'administration de l'ANDCIO : sur l'exercice, 3 conseils d'administration ont eu lieu au CIO de l'enseignement supérieur de la Sorbonne.

Le rapport d'activité, qui a été présenté par France DEGAUDEZ, est approuvé.

2. Rapport financier



Henri VERNERET, trésorier, présente le bilan financier qui, malgré une légère augmentation des cotisations et le maintien du nombre d'adhérents, accuse un léger déficit par rapport à l'an dernier ; ceci est dû aux nombreuses audiences mentionnées dans le rapport d'activités.

Zbyslaw ADAMUS, commissaire aux comptes, certifie que les comptes annuels sont réguliers et sincères.

Suite aux observations faites par des adhérents, ils recevront tous dorénavant une attestation d'adhésion, ce qui n'a pas été fait systématiquement au cours de l'exercice écoulé.

L'assemblée donne quitus au trésorier.

3. Rapport moral



Je vous disais dans le rapport moral en 2017 :

« Tant qu'il y aura des CIO à diriger, il y aura des postes sur fonction de direction, mais d'une part la carte des CIO n'est pas inscrite dans le marbre, et d'autre part le vieux projet de régionalisation n'est pas enterré. Dans ce contexte, le cadre d'emploi fonctionnel est bien commode pour résoudre sans difficulté la question RH des DCIO qui reprendraient alors des fonctions de Psy-EN de terrain, s'ils ne veulent ou ne peuvent pas être mobiles. »

Je ne croyais pas si bien dire !

Actuellement le MENJ annonce le maintien d'un CIO par département sans donner de précisions sur ce que cette décision va impliquer quant à la question des ressources humaines, du devenir des personnels DCIO et administratifs, et la manière dont va être élaborée la nouvelle carte des CIO (cf la lettre du MENJ du 16 novembre 2018 rédigée par Christophe Pacohil, chef de cabinet de Monsieur Blanquer, en réponse à un courrier adressé au président de la République).

Comme dans toutes les réponses du MENJ aux personnalités, députés, sénateurs, journalistes ou membres d'associations lui ayant adressé des questions concernant les CIO, il est rappelé que la loi LCAP du 5 septembre 2018 ne concerne pas les CIO et qu'il n'y est aucunement question de fermeture de ces services.

Mais aussitôt après, en guise de justification des changements voulus par notre ministre de tutelle, deux postulats sont énoncés :

- 1 - L'orientation en France ne fonctionne pas correctement
- 2 - C'est un constat largement partagé

Ayant posé ces deux postulats, le ministre propose d'emblée les moyens de remédier à la situation.

Mais de quelle orientation parle-t-on ?

Ce terme est tellement polysémique que des précisions s'imposent, mais à aucun moment le MENJ ne nous les a fournies lors de nos multiples audiences.

Et **par qui ce constat est-il partagé ?** Par les élèves, les parents, les enseignants, les chefs d'établissements, les personnels d'orientation, les inspecteurs, les CSAIO, le ministre lui-même, la DGESCO ? Ou tout simplement par les Messieurs et Mesdames Tout-le-Monde rencontrés au gré des déplacements présidentiels ?

Le conseil en orientation, défini en termes très généraux, est maintenant confié à un nombre grandissant d'acteurs, le BOEN sur les professeurs principaux l'ayant pleinement et clairement intégré à la liste de leurs missions prioritaires, avec les psy-EN en soutien ; alors que le conseil, au sens de « tenir conseil » est ignoré par l'institution et donc par le texte.

Le MENJ a pour dessein « d'apporter des réponses mieux adaptées aux besoins spécifiques de chaque élève, tout au long de sa scolarité, afin qu'il puisse réussir et s'insérer dans le monde professionnel et dans la société » et présente cela comme « une nouvelle conception de l'orientation ».

Nous sommes sans doute en pleine illusion quand, au quotidien, dans nos CIO, nous essayons « d'apporter les réponses les plus adaptées aux besoins spécifiques de chaque jeune, afin qu'il puisse réussir et s'insérer dans le monde professionnel et dans la société » !

Mais là j'ai dit « chaque jeune », alors qu'au ministère on dit « chaque élève » : n'y a-t-il pas désormais un paradoxe à réserver l'exclusivité de cette démarche d'accompagnement aux seuls élèves, alors que le ministère de l'éducation nationale est devenu depuis peu aussi celui de la jeunesse et que tous les jeunes ne sont pas ou plus scolarisés ?

Pour améliorer l'orientation, l'Etat veut :

- confier aux régions l'information sur les métiers et les formations auprès des élèves et des équipes conformément à la loi LCAP

- recentrer son action dans les établissements scolaires pour renforcer l'accompagnement de proximité des élèves et des équipes pédagogiques pour parvenir, selon les termes du chef de cabinet, à engager « les personnels au plus près des élèves »

Grâce à ces deux moyens conjugués, il envisage de faire évoluer le maillage territorial des CIO et de mener une réflexion autour de la carte des CIO avec les régions, tout en respectant l'obligation légale du code de l'éducation de maintenir au moins un centre public d'orientation par département. « Cette réflexion prendra en compte les besoins des différents publics », nous dit Monsieur Blanquer par la plume de son chef de cabinet et ce dernier conclut son courrier en nous assurant « que ce travail est réalisé avec le souci constant d'offrir aux élèves un service public d'orientation de qualité ».

A travers cette dernière phrase, on comprend bien que ce service public d'orientation de qualité, c'est celui qui sera rendu dans les EPLE, puisque c'est aux élèves qu'il sera offert !

Les questions soulevées par ce courrier sont donc nombreuses et importantes.

Certaines seront suivies de près par l'ANDCIO et feront l'objet de demandes d'audiences :

- Comment améliorer l'accompagnement des élèves sans créer des postes de psy-EN EDCO (cf. seulement 55 postes au concours externe, 20 en interne et pas de réservé pour 2019). Paradoxe !

- Comment concilier maintien de CIO et recentrage des psy-EN en EPLE ?
- Quels seront les CIO à dimension départementale ?
- Pourquoi les régions seront-elles associées à la réflexion sur la carte des CIO ?
- Que deviendront les directeurs de CIO dont les CIO seront fermés ?

Le rapport moral, présenté par Corinne BLIECK, présidente, est approuvé.

La journée d'étude du 7 décembre 2018



A l'occasion de la tenue de son assemblée générale statutaire annuelle, l'ANDCIO a organisé à l'attention de ses adhérents, de l'ensemble des directeurs de CIO, des personnels de direction et d'inspection, sa 14^{ème} journée de réflexions-débats sur le thème :

« L'orientation dans tous ses états »

Une réflexion sur la question de l'orientation et le rôle des CIO associant toutes sortes de points de vue, notamment celui des familles, s'est tenue le 7 décembre dernier avec pas moins de neuf intervenants, avec deux communications le matin et une table ronde l'après-midi réunissant sept personnalités.

Les actes de cette journée d'études, en cours de rédaction, seront disponibles début janvier dans l'espace adhérents du site <http://www.andcio.org/>

Comme vous pouvez le constater, l'association est très active et ses avis et propositions sont écoutés, à défaut d'être suivis, mais qui sait ? C'est pourquoi nous devons être représentatifs de notre profession de DCIO et pour peser dans les arbitrages mais cela ne se fera pas sans vous.

Adhérez et faites adhérer à l'ANDCIO !



Association Nationale des Directeurs de Centre d'Information et d'Orientation

Pensez à visiter notre site Internet :

<http://www.andcio.org>

BULLETIN D'ADHESION ET DE SOUTIEN 2018 – 2019

(pour tous les collègues qui dirigent un CIO ou anciens DCIO, et toute personne pour le soutien)

Important ! Nous avons réduit le nombre de rubriques, mais nous vous prions de bien vouloir les renseigner toutes, même en cas de ré-adhésion.

Vous pouvez également remplir ce bulletin en ligne et régler par virement en suivant ce lien :

<http://www.andcio.org/bulletin-d-adhesion-2015-2016bis115>

ACADEMIE :

NOM : M. Mme ⁽¹⁾

Prénom :

Lieu(x) d'exercice, département, VILLE(S) *(si vous dirigez plusieurs CIO ou sites, indiquez-les tous) :*

Code postal et commune de résidence *(pour les retraités, autres membres et donateurs) :*

⁽¹⁾ *Rayer la mention inutile*

Mél personnel *(privé, ou professionnel en p.n@ac-***.fr, il est indispensable pour l'envoi de votre carte, du Courrier des adhérents et de votre mot de passe pour accéder à l'espace adhérents de notre site, ou de recevoir des informations si vous n'êtes pas adhérent) :*

je préfère faire un don sans adhérer ; montant du don : _____

Fait à _____, le _____

Signature,

Le montant de l'adhésion pour l'année scolaire 2018-2019 est de **50 € pour les DCIO en activité** et de **25 € pour les retraités et autres membres**. Le montant du soutien est libre.

Les DCIO en activité peuvent régler leur cotisation en deux fois.

Dans ce cas il convient d'établir **deux chèques de 25 €** à l'ordre de l'A.N.D.C.I.O., **datés du jour d'émission**, en précisant au verso du deuxième chèque la date à laquelle il pourra être présenté à l'encaissement.

Bulletin d'adhésion et de soutien à envoyer sans attendre, directement au trésorier (adresse ci-dessous), ou au correspondant académique (possibilité d'envoi groupé), accompagné de votre cotisation.

Votre carte d'adhérent vous parviendra par courrier électronique *(écrivez lisiblement votre adresse dans la rubrique ci-dessus)*.

N.B. La période d'adhésion s'étend du 01.10.2018 au 30.09.2019.

Trésorier : Henri VERNERET – CIO de Saint-Etienne le Soleil
22 rue Louis Soulié - 42000 ST ETIENNE - Courriel : henri.verneret@ac-lyon.fr
